



Les Français accros aux traitements à la nicotine

Rubrique : actualités - Date : mardi 24 avril 2007

Le Parisien consacre une page entière sur la question du tabac titrée « Les Français accros aux traitements à la nicotine ». S'appuyant sur les données publiées hier par l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies), les traitements d'aide à l'arrêt ont augmenté de 60,5% entre janvier et mars 2007 par rapport à cette même période en 2006. Cette augmentation, consécutive au décret antitabac du 1er février, porte principalement sur les patchs nicotiques (+ 61,5 % de plus sur la même période).

Le journal observe que les « gommes et les bonbons du type Nicorette, Niquitin ou Nicotinell sont loin derrière avec tout de même une hausse de 33,2 % par rapport à la même période ». Les médicaments d'aide au sevrage ont eu moins de succès, malgré une légère hausse (+0,8% pour le Zyban). Par ailleurs, le journal souligne que le « forfait 50 euros a été très peu utilisé ». Le Docteur Emmanuel Khalatbari, tabacologue à Lyon, affirme que, d'après les chiffres fournis par les laboratoires, « les taux de réussite à un an sont ridicules » : 22% de taux de réussite après un an de traitement de Champix ; 16% pour le Zyban, de 10 à 14% pour les patchs et 11% pour les gommes. Le spécialiste, qui vient d'envoyer un courrier au ministère de la Santé, poursuit : « La nicotine est un pesticide. Les substituts composés de nicotine sont très nocifs pour la santé. Je trouve scandaleux qu'ils soient remboursés ». Pour arrêter de fumer, il préconise d'être suivi « par un médecin qui travaille sur les raisons de cette dépendance ». Le journal conclut qu'après avoir « connu une forte hausse en janvier et en février, les demandes de rendez-vous chez les tabacologues connaissent quant à elles, une accalmie ».

Le Parisien relate des paroles de blogs émanant d'internautes pro et antitabac « plus remontés que jamais ». Bien à l'abri derrière leurs pseudos, les internautes échangent leurs « idées -et leurs insultes- sur le nouveau décret ».

Enfin, le Parisien informe d'une nouvelle plainte de SOS Tabac contre l'Etat français -actionnaire majoritaire de la Française des Jeux- auprès de la Commission des communautés européennes pour non respect du droit communautaire. Pour SOS Tabac, « à travers une publicité radiodiffusée permanente qui incite les citoyens à pénétrer dans les débits de tabac », « le simple fait d'entrer chez un buraliste est une incitation à la consommation de cigarettes ». L'association propose qu'une partie de la « cagnotte » de la Française des Jeux serve à financer des actions de prévention. Enregistrée le 24 mars dernier, la plainte est actuellement en cours d'instruction.